

Les entreprises françaises ont besoin du *Privacy Shield* !

La semaine prochaine, le groupe de travail « Article 29 » (G29), qui rassemble les autorités de protection des données européennes, se réunira pour donner son avis sur le « bouclier de protection des données personnelles¹ », ainsi que les autres instruments juridiques de transfert des données hors Union Européenne (Binding Corporates Rules² et clauses contractuelles types). Le *Privacy Shield* a été négocié et approuvé par la Commission européenne et le Gouvernement américain. Syntec Numérique avait [salué son adoption](#) et appelle maintenant à sa mise en œuvre.

Le Privacy Shield constitue un outil indispensable pour les transferts des données personnelles entre les deux premiers espaces commerciaux du monde, à l'heure où l'échange de données fait partie du quotidien de toutes les sociétés. Il offre une protection équivalente à celle de l'Union Européenne, comme le démontre une récente étude du cabinet Hogan Lovells³. Il offre aussi plus de garanties que son prédécesseur, le *Safe Harbor*, en renforçant considérablement les mécanismes de recours pour les citoyens et en prévoyant l'existence d'un médiateur chargé d'examiner les plaintes, par exemple.

Les Binding Corporate Rules et les clauses contractuelles types ont prouvé leur validité. Ces deux instruments garantissent des transferts juridiquement sûrs. Ils démontrent aussi l'implication des entreprises et leur choix de créer un espace loyal pour leurs utilisateurs et leurs clients. Il est donc important de réaffirmer leur légalité.

L'annulation du Safe Harbor, associée à la remise en cause de l'ensemble des moyens de transferts, a porté un coup à la confiance en l'économie numérique. Selon Laurent Baudart, Délégué général de Syntec Numérique, « *Le numérique représente en France 25% de la croissance du PIB et pourrait peser bien plus. Les transferts de données sont le cœur de nos métiers et le G29 doit donner aux entreprises les moyens d'apporter la transformation numérique dans un cadre juridique stable* ».

**Si vous souhaitez vous entretenir avec Laurent Baudart, Délégué général de Syntec Numérique, merci de contacter Elise Plat / Agence Wellcom :
01 46 34 60 60 – 06 79 98 48 94 / elise.plat@wellcom.fr**

¹ Privacy Shield

² Règles internes d'entreprise

³ Etude commandée par la Commission européenne, Digital Europe et ITI

<http://www.hldataprotection.com/2016/03/articles/international-eu-privacy/hogan-lovells-issues-authoritative-legal-analysis-of-the-eu-u-s-privacy-shield/>

Syntec Numérique

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de Conseil en Technologies. Syntec Numérique représente 1 500 sociétés adhérentes dont 700 éditeurs de logiciels, soit 80 % du chiffre d'affaires de la profession.

Présidé depuis juin 2010 par Guy Mamou-Mani, Syntec Numérique contribue au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et de leurs usages, assure la promotion des entreprises des Logiciels & Services et la défense des intérêts collectifs professionnels. www.syntec-numerique.fr

Relations presse / Agence Wellcom : Elise Plat – Ingrid Zémor / 01 46 34 60 60 / elise.plat@wellcom.fr – ingrid.zemor@wellcom.fr